

25.05.2011 - 11:50 Uhr

Bénéfice 2010: 200,5 millions de francs / La Loterie Romande consolide son soutien à l'utilité publique

Lausanne (ots) -

Après une excellente année 2009, la Loterie Romande consolide ses résultats en 2010. Si le revenu brut des jeux (RBJ) s'inscrit en diminution (358 millions de francs, soit - 3,6%), le bénéfice net, en revanche, progresse et s'établit à 200,5 millions de francs. Cette hausse du bénéfice s'explique par la dissolution de provisions qui avaient été constituées pour faire face à une éventuelle fin d'exploitation des distributeurs de loterie électronique Tactilo.

Mercredi à La Tour-de-Peilz, au Musée Suisse du Jeu, la Loterie Romande a - à l'occasion de l'inauguration d'une nouvelle exposition consacrée à l'histoire des loteries en Europe - tenu sa conférence de presse annuelle et annoncé les résultats d'exploitation 2010, sous la présidence de M. Jean-Pierre Beuret, en présence du directeur général M. Jean-Luc Moner-Banet et du président de la Conférence des Présidents des Organes cantonaux de répartition des bénéfices de la Loterie Romande (CPOR), M. Jean-Maurice Favre.

Des résultats satisfaisants

Sur le plan comptable, le RBJ - soit les montants misés moins les gains encaissés par les joueurs - enregistre un léger recul en s'établissant à 358 millions de francs, ce qui représente une diminution de 3,6% par rapport à 2009 (371 millions). Cette diminution est due avant tout à une fréquence trop faible de gros jackpots aux jeux de tirage Swiss Lotto Plus et Euro Millions. Autre ombre au tableau: les paris sportifs, qui continuent à accuser une baisse, consécutive au développement des opérateurs illégaux sur Internet.

Le bénéfice, heureusement, progresse: il s'élève à 200,5 millions de francs, affichant ainsi une progression de 4,1% par rapport à 2009, précédente meilleure année de l'histoire de la Loterie Romande (192,6 millions). Plusieurs éléments, comme l'adaptation de l'offre, l'optimisation du réseau de vente et la maîtrise des frais d'exploitation, expliquent ce résultat extraordinaire.

Fait nouveau: avec la confirmation, le 18 janvier 2011, de la légalité des distributeurs de loterie électronique Tactilo par le Tribunal fédéral, les provisions constituées pour faire face à la restructuration de l'entreprise en raison de l'interruption éventuelle de l'exploitation de ces distributeurs peuvent être dissoutes. Une première tranche de 10 millions de francs vient donc grossir le bénéfice 2010 et un montant supplémentaire de 19,7 millions sera ajouté aux bénéfices des années à venir.

Un important rôle économique et social

Quelque 4000 fondations et institutions sans but lucratif ont bénéficié du soutien de la Loterie Romande en 2010. En moyenne, plus de 500'000 francs par jour ont ainsi été distribués à une multitude d'organismes romands oeuvrant pour la communauté.

Employant 290 collaborateurs, dont 66 vendeurs, au 1er janvier 2011, la Loterie Romande a par ailleurs versé 67,5 millions de francs de commissions de vente à ses 2800 dépositaires. Par ce biais, elle contribue à la survie du commerce de proximité, aussi bien dans les centres urbains que dans les quartiers périphériques et les villages.

Après prélèvement de la taxe de 0,5% sur le RBJ destinée à la lutte contre le jeu excessif, le bénéfice se répartit ainsi: 5/6e aux Organes de répartition cantonaux, soit plus de 166 millions de francs pour soutenir des projets dans les domaines de l'action sociale, la culture ou l'environnement; et 1/6e au sport, soit 33 millions de francs.

Révision constitutionnelle

Dans un message du 20 octobre 2010, le Conseil fédéral a opposé un contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour des jeux d'argent au service du bien commun». Ce contre-projet a l'avantage de prévoir une politique globale permettant le développement des acteurs concernés - casinos et loteries - et l'intégration de mesures de prévention et de lutte contre la dépendance au jeu. La Loterie Romande salue cette évolution qui jette des bases adéquates pour la révision de la législation fédérale sur les jeux d'argent.

Alors que l'ensemble de ce secteur est menacé, en Suisse, par l'activité des opérateurs illégaux sur Internet, la Loterie Romande entend bien poursuivre sa mission au service de la communauté, en continuant à innover et à proposer des jeux attrayants et socialement responsables.

Rappelons que l'intégralité du bénéfice de la Loterie Romande est mise à disposition des projets d'utilité publique dans les domaines de l'action sociale, de la culture, de l'environnement et du sport.

Contact:

M. Jean-Pierre Beuret, Président
Mobile: +41/79/332'01'00

M. Jean-Luc Moner-Banet, Directeur général
Mobile: +41/79/310'78'69

M. Jean-Maurice Favre, Président CPOR
Mobile: +41/79/204'22'94

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001627/100625636> abgerufen werden.